



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison

Arrêté n° A24021202

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules et des piétons dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de :

BALL TRAP du 25 et 26 mai 2024 à Essalois

Monsieur Serge MURENA président de l'association demeurant à CHAMBLES, 64 Cours Fauriel à SAINT-ETIENNE.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour garantir la sécurité des personnes et le déroulement du ball-trap de l'ACCA de Chambles, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits.

Interdiction de stationner

Chemin de Chamousset

Du vendredi 24 mai 2024 à 8h au dimanche 26 mai 2024 à 20h

ARTICLE 2 :

La pré signalisation d'information en amont de la zone d'interdiction sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-JUST-ST RAMBERT
- Le service technique de Chambles
- Le président de L'ACCA de Chambles.

Fait à CHAMBLES, le 12 février 2024

Emilien JOUSSERAND
Adjoint

